



Le gouvernement s'attaque aux droits familiaux !

Projet de décret relatif aux autorisations spéciales d'absence (ASA) pour motifs de parentalité et d'événements familiaux

Le conseil d'État a enjoint le gouvernement de prendre un décret relatif aux autorisations spéciales d'absence (ASA) pour motifs de parentalité et d'événements familiaux. Ce décret sur les ASA était l'occasion de sécuriser et d'élargir les droits des agent·es mais le gouvernement en fait une arme de régression : il limite les droits et harmonise par le bas. Au conseil commun de la fonction publique, toutes les organisations syndicales ont voté contre le projet de décret. Les employeurs territoriaux ont même voté pour le vœu intersyndical de retrait du texte de l'ordre du jour. Mais le gouvernement s'obstine et veut passer en force. Nous ne nous laisserons pas faire !

(télécharger le document)

Mieux travailler dans la fonction publique : de qui se moque-t-on ?

La CGT Fonction publique appelle les personnels à se mobiliser et à s'inscrire massivement dans les manifestations du 1^{er} mai.

La liste des mauvais coups portés ne cesse de s'allonger :

- ▶ Purge budgétaire ;
- ▶ Abandons et privatisations des missions de service public ;
- ▶ Suppression de milliers d'emplois ;
- ▶ Casse du Statut général des fonctionnaires et explosion de la précarité avec aujourd'hui plus de 30 % de contractuels ;
- ▶ Casse des droits à la retraite, à la Sécurité et à la protection sociales dans ses dimensions obligatoires et complémentaires.

Plutôt que de financer toujours plus et encore la militarisation de la société et de l'économie françaises, l'urgence est à la mobilisation des fonds publics nécessaires au financement de l'action publique, des services publics, de la Fonction publique.

L'urgence est aussi à l'amélioration des conditions de vie et de travail des agent·es public·ques à commencer par l'augmentation des traitements et des salaires.

(voir la suite en ligne)

Sanctions disciplinaires

Comment la DG laisse l'échelon local sanctionner sans contrôle et sans recours

Depuis quelques années la DG affiche une tolérance zéro en matière de déontologie. Cela s'est traduit par une hausse des contrôles des consultations des applications métiers et une automatisation des listes des agents contrôlés pour que personne ne puisse passer à travers les mailles du filet.

Juste pourrait on dire ? Oui, si ces mesures n'étaient pas accompagnées d'inquiétantes dérives.

Dans une ambiance générale de mépris des agents et de suspicion généralisée envers les fonctionnaires, les directives sont au renforcement des enquêtes disciplinaires et des sanctions qui peuvent en découler.

Le message a mis quelque temps à infuser. Mais, aujourd'hui, l'échelon local se rattrape et pousse les feux sur les sanctions. En effet, les chiffres du dernier rapport social unique sont parlants...

(télécharger le document)

SOMMAIRE

Page 1 : nouvelles de la DGFiP

Page 2 : le coin des cadres et techniciens avec l'UGICT-CGT

Page 3 : le coin du collectif aubois de la fonction publiques avec l'UFSE

Page 4 & 5 : 1^{er} mai



Imprimé par la section syndicale
CGT finances publiques de l'Aube
UD CGT 10 / 2A boulevard du 1^{er} RAM
10 000 TROYES
<https://10.cgtfinancespubliques.fr>
cgt.ddfip10@dgfip.finances.gouv.fr

LE SOIN DES CADRES ET TECHNICIENS AVEC L'UGICT-CGT



ALERTE ROUGE SUR LA SANTÉ AU TRAVAIL : INGÉS, CADRES, TECHS, NOUS SOMMES AUSSI EXPOSÉS

Les indicateurs sont au rouge en ce qui concerne la santé au travail des cadres et professions intermédiaires :

- Le mal-être s'étend.
- Les arrêts maladie explosent, principalement en lien avec des troubles psychologiques.
- Les suicides et tentatives de suicide au travail se multiplient.

Si notre santé se dégrade c'est parce que nous sommes exposés à des risques liés à l'organisation du travail.

1. Intensité et temps de travail

Notre charge et nos rythmes de travail s'intensifient sous l'effet du forfait-jour et de l'absence de droit effectif à la déconnexion

2. Exigences émotionnelles

On nous demande d'être positifs-ves en toutes circonstances alors que les relations avec les collègues, clientes, usagers et prestataires se détériorent.

3. Manque d'autonomie

Alors que nous devons concevoir, piloter et être responsables, nous sommes enfermées dans les injonctions d'objectifs chiffrés et d'outils numériques déconnectés du travail réel.

4. Rapports sociaux au travail dégradés

Les politiques managériales sont fondées sur la mise en concurrence, évaluation fondée sur des critères opaques, absence de perspectives de carrière, etc.

5. Conflits de valeurs

Les orientations des entreprises et des services entrent en conflit avec notre éthique professionnelle. Or pour faire face aux besoins sociaux, économiques et environnementaux nous avons des propositions, mais lorsqu'on les formule on nous intime « de nous soumettre ou de nous démettre ».

6. Insécurité de la situation de travail

Nos carrières sont moins sécurisées : précarité, restructurations permanentes, et parfois des rétrogradations.

Contre le règne unilatéral d'une performance de court terme, nous pouvons reprendre la main.

Lorsque les travailleurs parlent de leur travail réel, des difficultés rencontrées et des solutions proposées, ils et elles peuvent collectivement transformer le travail et ses finalités.

Construire ces alternatives est d'autant plus nécessaire que nos droits sont attaqués :

- report de l'âge de départ à la retraite.
- fermetures de sites industriels et multiplication des plans de suppression d'emplois malgré les besoins environnementaux
- réduction des droits au chômage en cas de rupture conventionnelle
- baisse des droits en cas d'accident du travail et de maladie professionnelle et pression sur la prescription d'arrêts de travail

À la CGT nous refusons le recul de nos droits et la dégradation de nos conditions de travail.

Au sein de nos collectifs de travail nous nous organisons pour porter des alternatives.

Pour protéger la santé des cadres et professions intermédiaires, l'UGICT-CGT revendique :

- un renforcement de la réglementation pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs, avec la réinstauration des CHSCT (comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) et une meilleure prise en compte des risques psychosociaux notamment par l'adoption d'une directive européenne.
- l'instauration de la semaine de 4 jours avec réduction du temps de travail.
- de nouveaux pouvoirs, des moyens et le respect du professionnalisme des professionnels chargés de la protection de la santé au travail (inspection et médecine du travail, Carsat/Cramif...).

PROJET DE LOI « RIPOST » : UNE PÉNALISATION GÉNÉRALISÉE DES DÉSORDRES SOCIAUX AU DÉTRIMENT DE L'ÉTAT DE DROIT

Le projet de loi « RIPOST », présenté au printemps 2026, s'inscrit dans une séquence désormais bien installée des politiques de sécurité intérieure : celle d'un empilement législatif continu, élaboré au gré de l'actualité et des faits divers, et marqué par un durcissement progressif des réponses pénales et administratives.

Selon son exposé des motifs, le texte vise à apporter des « réponses immédiates » à une série de phénomènes identifiés comme troublant l'ordre public : rodéos motorisés, rassemblements festifs non déclarés, usage de mortiers d'artifice, squats, consommation de stupéfiants ou encore usage détourné de protoxyde d'azote.

Présenté comme un texte pragmatique, « inspiré du terrain » et répondant à une « exaspération » croissante, il entend renforcer les moyens d'action des forces de sécurité intérieure et apporter des sanctions plus rapides, plus visibles et plus systématiques.

Mais derrière cette diversité apparente, le projet repose sur une logique unifiée : renforcer les sanctions, étendre les pouvoirs de police administrative au préjudice du judiciaire, intégrer les services de sécurité privés, généraliser les procédures pénales simplifiées, en particulier l'amende forfaitaire délictuelle et rendre pérennes des textes d'exception. Il opère ainsi une double transformation : d'une part, il tend à assimiler des phénomènes sociaux hétérogènes à une délinquance homogène appelant une réponse pénale standardisée ; d'autre part, il banalise des dispositifs attentatoires aux libertés en les étendant à des situations ordinaires.

Cette évolution ne concerne pas uniquement les forces de sécurité intérieure au sens strict. Le texte participe d'un élargissement du périmètre des acteurs de la sécurité : renforcement des prérogatives de certains services spécialisés, montée en puissance des outils de surveillance, mais aussi extension de compétences à des acteurs non étatiques, notamment les agents de sécurité privée. Dans le même temps, il conforte des logiques déjà à l'œuvre au niveau local, en particulier une gestion rapide et pénalisée des désordres du quotidien, qui s'inscrit dans une dynamique plus large de fragmentation et de territorialisation de la sécurité publique.

Le Conseil d'État lui-même alerte sur cette trajectoire, en soulignant la multiplication de dispositions de police comportant des restrictions significatives de libertés, progressivement étendues « par étapes à d'autres formes de criminalité ou de menaces pour l'ordre public ». Cette dynamique interroge la cohérence d'ensemble du droit de la sécurité, ainsi que l'équilibre entre efficacité des politiques publiques et garanties fondamentales.

Dès lors, loin de constituer un simple ajustement technique, le projet de loi « RIPOST » participe d'un changement de paradigme : celui d'une gestion de plus en plus systématique, pénale et administrative, des désordres sociaux, associant une pluralité d'acteurs publics et privés, au risque d'un affaiblissement durable de l'État de droit et d'un brouillage des responsabilités en matière de sécurité.

(Télécharger le [décryptage complet](#))

SE SYNDIQUER !

NOM :

PRÉNOM :

MEL :

Nous reprendrons contact avec vous ou cliquez directement sur l'image du cadre



PAGE SPÉCIALE* 1^{ER} MAI

GUERRE, AUSTÉRITÉ, EXPLOITATION

1^{ER} MAI 2026 TRAVAILLEURS DE TOUS LES PAYS, UNISSONS-NOUS!

Par Unitecgt.fr

Le capitalisme est en crise mortelle

Les guerres se généralisent et les attaques contre nos droits sociaux et libertés politiques se multiplient tandis que la spéculation capitaliste étrangle les familles ouvrières.

Dans le même temps, la résistance héroïque et invaincue des peuples d'Iran, de Palestine, du Liban, du Yémen face à l'agression impérialiste et sioniste a mis un point d'arrêt à la domination américaine et occidentale sur le monde et envoyé un message d'espoir.

En France, l'Etat, en guerre contre notre propre peuple, est aussi complice du Génocide à Gaza et participe à la guerre impérialiste menée par l'OTAN contre la Russie en Ukraine.

La caste au pouvoir entend poursuivre ses politiques anti-ouvrières, liquider l'industrie, museler et réprimer toute opposition, imposer le réarmement et se maintenir à la tête de l'Etat «quoi qu'il en coûte», et si possible avec le concours actif de l'extrême-droite.

Soulevons-nous contre l'Injustice!

«Quand le gouvernement viole les droits du Peuple, l'insurrection est pour le Peuple le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs» : par l'usage inflexible de la grève et la multiplication des actions offensives, les travailleurs ont le pouvoir d'arrêter la machine, mettre à terre les patrons et l'État, saboter l'effort de guerre.

Pour imposer la sortie des guerres impérialistes, la liquidation de l'exploitation et de la spéculation et la fin de l'austérité, il faut arracher l'économie et le pouvoir politique hors des griffes du Capital.

La réponse aux besoins, matériels (logement, alimentation, travail, énergie...) et l'aspiration à une démocratie totale passent par la conquête du pouvoir politique, l'expropriation sans compensations de l'ensemble de l'économie placée sous la direction des travailleurs eux-mêmes.

Cette voie, celle de la transformation sociale de toute la société, le Communisme, est la seule qui puisse ouvrir une perspective réelle au monde du travail, écrasé par la dictature du Capital, l'inflation, la menace de la guerre, la propagande raciste et la montée de l'extrême-droite.

IL FAUT METTRE LA RUPTURE AVEC LE CAPITALISME A L'ORDRE-DU-JOUR

REVENDEICATIONS IMMEDIATES

1

Expropriation sans indemnités des monopoles capitalistes, des banques et des grandes entreprises.

3

Fermeture de la Bourse, réappropriation des moyens de production

2

Désengagement des guerres impérialistes. Rupture de tous les traités, sortie des alliances impérialistes UE, OTAN, OMC...

4

Contrôle et pouvoir ouvrier sur la production et la prise de décision politique

CE QUE CES REVENDEICATIONS IMMEDIATES RENDENT POSSIBLES :

5

Augmentation massive des salaires, baisse des loyers, des prix de l'électricité, gaz, transports.

8

Semaine de 32 heures (28h pour les métiers pénibles) avec maintien du salaire complet

6

Interdiction des licenciements

9

Protection sociale intégrale, augmentation des pensions, retraite à 60 ans, 55 ans pour les métiers pénibles

7

Égalité professionnelle Travail égal salaire égal

10

Allocation chômage à 100 % du salaire antérieur.

Union locale de Troyes et
alentours

la
cgt

TER MAI 2026

140 ANS TER MAI
1886
2026

90 ANS
FRONT POPULAIRE
1936
2026

POUR
LA PAIX

POUR
L'EMPLOI

POUR
DEMAIN



TOUCHE

MON PAS À

1^{ER} MAI

PLACE DE LA BOURSE 10H-17H
10H DEPART MANIFESTATION PLACE
JEAN JAURES

JOURNEE REVENDICATIVE
ET FESTIVE
SUIVIE PAR UN APERITIF

Union locale de Troyes et
alentours

la
cgt

CONCERT -
EXPOSITIONS -
RESTAURATION ET
BUVETTE